

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 14 novembre 2016 à 20h45.

Rabastens, le 08/11/2016
Le Maire,

Présents :

Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Bernard MONTLIVIER - Christian LE GRAND - Paul BOZZO - Aude CAPELLI - Ludivine PAYA DELMON - Jean-Guy LECLAIR - Daniel BARRAQUE - Jean François COZZOLINO - Marie-Martine MANIAGO - Cécile DERREVEAUX - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Dominique MOUCHET - Marie-Pierre ROBERT- Jean-Paul RUFFIO - Bernard MONTFRAIS - Françoise CATHALA - Stéphanie SARRADE - Annie VIGNERAC - Alain BREST - Albert BRAS

Représentés :

Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Cécile DERREVEAUX
Monsieur Erick ESPEL ayant donné procuration à Danièle BOROT
Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Paul BOZZO
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Monsieur Christian TABOURIN ayant donné procuration à Françoise CATHALA

Absent : Philippe PASCUAL

Secrétaire de séance : Cécile DERREVEAUX

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant que suite à la démission de Vanessa PELLERIN de ses fonctions de conseillère municipale, Madame Dominique MOUCHET rejoint le conseil municipal en tant que membre. Il lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe municipale.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/10/2016

Vote : 4 ABSTENTIONS (M. Alain BREST, Mme Annie VIGNERAC, Mme Stéphanie SARRADE, M. Albert BRAS)

1- Station d'épuration Rabastens/Couffouleux

1.1- Convention fixant les impacts financiers et juridiques pour les communes de Rabastens et Couffouleux dans le cadre de la construction de la Station d'épuration commune - Cf annexe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la construction de la station d'épuration intercommunale, il convient de valider la convention fixant les impacts financiers et juridiques pour les communes de Rabastens et Couffouleux liés à la construction des ouvrages, leur réception, leur propriété et leur garantie d'entretien.

Il rajoute que cette convention a été examinée par la commission des finances le 09/11 qui a émis un avis favorable aux termes de cette convention.

Madame Stéphanie SARRADE souhaite savoir si suites aux observations de la cour des comptes, les remarques ont pu être intégrées et si les autorités compétentes ont pu être consultées.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude a été consulté et bien qu'il n'y ait pas eu d'avis formels, les réunions de travail et les allers-retours entre les communes de Couffouleux et Rabastens ont permis d'établir un document précis.

Madame Stéphanie SARRADE indique que compte-tenu que la convention précise que la Commune de Couffouleux est propriétaire des ouvrages, est ce que cette dernière à l'issue du paiement total peut décider de récupérer la station ?

Monsieur Bernard MONTLIVIER indique que cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

Monsieur le Maire rajoute que cette convention est mise en œuvre dans l'attente du transfert de la compétence assainissement d'ici 3 ans.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir qui a donné l'accord sur le montage du projet tel qu'il est présenté. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du comité de pilotage composé des partenaires institutionnels tels que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les services de l'Etat, le Département ainsi que les établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention telle qu'annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la convention et à accomplir toutes les démarches afférentes à sa mise en application.

1.2- Emprunts liés à la station de Rabastens/Couffouleux : il s'agira de valider le principe de participation aux emprunts contractés par la commune de Couffouleux tel que stipulé dans la convention article 2 « aspects financiers »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la construction de la station d'épuration intercommunale, la convention fixant les impacts financiers et juridiques pour les communes de Rabastens et Couffouleux prévoit que la Commune de Couffouleux contracte les emprunts liés à la construction en sa qualité de coordinateur du groupement et de maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune de Couffouleux a contracté les emprunts auprès des organismes suivants tel que décrit ci-dessous :

Crédit Agricole : 900 000 € - périodicité 25 ans – taux 1.44 %

Caisse des Dépôts et consignations : 900 000 € - périodicité 25 ans – taux 1.32 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la commune de Couffouleux contracte les emprunts tels que présentés par Monsieur le Maire auprès des deux organismes.

2- Plan de stationnement et circulation

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le nouveau plan de stationnement et de circulation sera présenté et projeté en fin de séance afin que le conseil ait le temps de débattre plus longuement sur ce point.

3- Ressources humaines : création poste ASVP (agent de surveillance de la voie publique)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3-1°, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, et vu la mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement de la ville, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'ASVP à temps complet (35 heures hebdomadaire).

Monsieur Alain BREST demande à ce que ce point soit abordé après le point n°2 en fin de séance puisqu'il est lié à la mise en œuvre du plan de stationnement et de circulation.

Monsieur le Maire précise que le plan de stationnement et de circulation ne fera pas l'objet d'un vote, le point 3 peut donc être abordé. Il rajoute que quel que soit le plan retenu, l'idée est d'arriver à soutenir la discipline qui s'impose au niveau du stationnement sur la commune.

Après avis favorable de la commission des finances du 09/11/2016, le Conseil Municipal, décide par 22 voix pour et 6 abstentions (Alain BREST, Albert BRAS, Françoise CATHALA, Christian TABOURIN, Annie VIGNERAC, Stéphanie SARRADE) de recruter un agent contractuel non permanent relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques de 2^{ème} classe (catégorie C), sur une durée hebdomadaire de 35 heures pour effectuer les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique pour une durée de 6 mois renouvelable, dès lors que le recrutement aura pu être effectué.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement.

4- Convention Délégation de Service Public pour le Camping

Point reporté

5- Finances

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé de valider les décisions modificatives telles que suit :

5.1- Décisions modificatives

DM 1 budget Assainissement Rabastens

Des annulations de la facturation 2014 sont émises sur l'année 2016.

Afin de passer les écritures comptables correspondantes, des inscriptions supplémentaires sont à prévoir :

D 673 « titres annulés sur exercice antérieur » : 600€

D 022 « dépenses imprévues » : -600€

DM 12 Budget communal de Rabastens – régulier imputation œuvres d'art

La Région Midi Pyrénées a versé des subventions pour l'acquisition d'œuvres d'art en 2015.

Ces sommes, relatives à l'opération 445 « achat collections musée », ont été imputées au compte 1312 « subv d'équipement transférables » et non au compte 1322 « subv d'équipement non transférables ».

La régularisation nécessite les inscriptions suivantes :

D 1312 pour 12 615€

R 1322 pour 12 615€

Il rappelle l'avis favorable de la commission des finances réunie en séance le 09/11/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les décisions modificatives et autorise à **l'unanimité** Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes

5.2- Subventions 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé de valider les demandes de subventions 2016 aux associations telles qu'énoncé ci-dessous :

Il rappelle les avis favorables des commissions vie quotidienne et finances du 09/11/2016.

7° Art Pour Tous : versement du solde 2015 : 2650 € + versement 1° acompte 2016 : 4 000 €

ACARC (Associations des commerçants Rabastens-Couffouleux) : 250 €

TCRC (tennis Club Rabastens-Couffouleux) : 900 €

Classe découverte année scolaire 2016-2017 : 80 € / enfant pour 47 enfants soit 3 760 €

Monsieur Alain BREST souhaite savoir si la subvention au TCRC est basée sur les critères définis par l'Office Intercommunal des Sports (OIS). Monsieur le Maire indique que la subvention proposée pour 2016 est basée sur celle attribuée en 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** l'attribution des subventions telles que présentées par Monsieur le Maire.

5.3- Vente d'une serre à un particulier

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN qui propose à l'assemblée d'accepter la vente d'une serre que la commune possède et dont elle n'a plus l'utilité.

Cette serre se compose ainsi qu'il suit :

Serre armature complète 13 arceaux

Dimensions : 6.50m x18 m au sol et 2.80 m de hauteur – démontable.

Une annonce a été mise en ligne gratuitement le 24/10/2016 pour un montant de 500 €.

Un particulier se porte acquéreur de cette serre pour un montant de 500 €, étant entendu que le matériel est à venir chercher sur place.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si la personne qui se porte acquéreur pourrait avoir un lien de parenté avec un membre du conseil municipal. Aucune intervention n'étant demandée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, autorise le Maire à céder pour un montant de 500 € la serre dans les conditions énoncées à Monsieur Francis SURGA.

6- Planning des travaux d'assainissement

Point reporté

7- Urbanisme

7.1- Echange terrains

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique à l'assemblée qu'il convient de préciser la délibération n° 2016/09-6 : URBANISME échange de terrains avec la SCI

de Carnadale pour le projet de médiathèque, seule celle échangée par les consorts ESCUDIE SCI De CARNADALE.

En effet, il convient de rajouter la parcelle échangée et préciser les termes ainsi qu'il suit : la parcelle de 418 m² a été déclassée dans le domaine privé de la commune devenant la parcelle AN 180 aux fins d'échange, ceci dans le but d'améliorer le domaine public pour la création de la médiathèque conformément à l'article L2141-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques qui stipule que « *par dérogation à l'article L 2141-1, le déclassé d'un bien affecté à un service public peut, afin d'améliorer les conditions d'exercice de ce service public, être prononcé en vue de permettre un échange avec un bien d'une personnes privée ou relevant du domaine privé d'une personne publique. Cet échange s'opère dans les conditions fixées à l'article L.3112-3* ».

Il convient également de préciser compte-tenu que la parcelle est une voie sans issue que les conditions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière sont réunis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes sus-visés.

7.2- Rétrocession à la commune de l'impasse Casimir LAUZERAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui informe l'assemblée qu'il est proposé à la demande du propriétaire, la SCI LUCELY, d'accepter la rétrocession de l'impasse Casimir LAUZERAL cadastré Section AN Parcelle 157 d'une superficie de 1 074 m² à la commune à l'euro symbolique. Les frais de notaire restent à la charge du propriétaire.

Monsieur le Maire indique que la commission urbanisme ne s'est pas prononcée sur ce dossier compte-tenu que le lotissement est très ancien.

Toutefois, il semble que la commune soit en mesure d'accepter cette rétrocession afin de régulariser auprès du propriétaire. Il rajoute que la commune n'a reçu aucune plainte de riverains sur ce lotissement.

Monsieur Albert BRAS rajoute que n'ayant pas constaté d'interventions particulières sur le réseau assainissement de ce lotissement tout laisse à penser que les conduites sont conformes.

Monsieur le Maire rajoute que l'entretien de la route est déjà réalisé par les services municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la rétrocession de la parcelle 157 dans les conditions définies ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

8- Groupement de commande 0 pesticides

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN qui informe l'assemblée que face à un contexte réglementant l'usage des produits phytosanitaires en collectivités, il y a lieu de mettre en place des alternatives visant à réduire ou supprimer l'utilisation des pesticides.

Il précise que l'agence de l'eau Adour-Garonne propose un appui financier de 70 % sur :

- les études (diagnostic des pratiques, projet d'amélioration, plan de désherbage)
- les investissements (brûleurs, pack city cut)
- la sensibilisation et communication.

A l'initiative de la Commune de Rabastens, depuis quelques semaines un travail à l'échelle des communes de Rabastens, de Couffouleux et de l'intercommunalité a été mené, afin de mutualiser l'acquisition du matériel. Chaque collectivité est chargée de rédiger son projet d'amélioration.

Le projet de la Commune de Rabastens pour l'année 2017, serait d'améliorer l'absence d'herbe par procédé manuel pour les rues et trottoirs, mais aussi pour les principales places publiques. Parallèlement, des bandes de jachères fleuries seront semées. Dès 2018, ce sont les cimetières qui bénéficieront de ces nouveaux traitements.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pour la Commune de Rabastens :

DEPENSES		RECETTES	
1 Brûleur sur chariot	6 175.00 €	Subvention A.A.G. 70 %	7 241.50 €
2 Brûleurs Charoflam	1 780.00 €	Autofinancement	3 103.50 €
1 Pack City Cut – débroussailleuse	2 390.00 €		
TOTAL HT	10 345.00 €	TOTAL HT	10 345.00 €

Madame Stéphanie SARRADE souhaite savoir s'il est prévu une réunion du développement durable pour étudier ces questions. Monsieur Jean-François CARIVEN indique qu'une commission aurait dû se tenir pour examiner ce point. Une réunion sera prévue prochainement.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir si la participation de 70% de l'Agence de L'eau est attribuée pour les 3 collectivités ou pour chacune d'elles.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la subvention attribuée à la commune de Rabastens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le plan de financement proposé, autorise Monsieur le Maire à coordonner le projet à l'échelle des 3 structures et à déposer la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne.

9- Point sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire indique que le travail se poursuit en vue de la fusion au 01/01/2017.

Lors de la prochaine séance du conseil municipal les membres auront à se positionner sur les statuts de la future communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire rajoute que lors d'une précédente séance il avait indiqué que les conseillers communautaires seraient désignés d'ici la fin de l'année.

Cela ne sera juridiquement pas possible, il faudra attendre l'arrêté du Préfet pour désigner les représentants.

Monsieur Alain BREST rappelle s'être positionné sur des groupes de travail, il souhaite être convoqué aux prochaines réunions de travail.

10- Point sur les travaux

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des travaux réalisés ou en cours de réalisation par les services techniques :

VOIRIE

Réalisation de la peinture au sol parking AUGER GAILLARD

Pose de signalisation verticale suite à dégradations

Réalisation de point à temps (chemin des sports, chemin des vignes, à St Martin, rue Gouzy, rue du Bartas, rue des clarisses)

A venir réfection intégrale reprofilage en graves émulsions et enduit bicouche chemin des coteaux 2016, rue port bas 2017, impasse séjour des braves 2017, chemin de l'enclos 2017

Reprise d'un fossé entre le chemin des vignes et le lac des Auzerals

Intervention sur voirie mise en place d'absorbant

Démarrage de la pose de la castine sur le nouveau parking à côté du Lavoir

BATIMENT

Réparation des tapis au DOJO (tapis mureaux arrachés+porte mis en place au vestiaire)

Réalisation des grilles (fabrication + peinture) pour combler les ouvertures de Notre Dame 15 unités reste 30 unités

Réparation provisoire porte secours populaire

Travaux électriques MJC (studio enregistrement + pièce principale)

Peinture volet mairie

Crèche : intervention

Mise en place des protections panneaux de basket SALLE DRESSIERES + changement de 15 néons dans la salle à la nacelle

Mise en place du rallye

Mise en place à l'angle de la mairie d'un coffret festivité définitif

11- Point sur le CCAS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui présente les dernières aides facultatives attribuées par le CCAS à savoir : 5 189.00 € pour des factures impayées d'énergie, assurance véhicule et frais de carburant, plus 600.00 € de bons alimentaires.

Une procédure d'urgence a été mise en place, ainsi les membres du CCAS sont prévenus par mail/téléphone afin de faire face et gérer au plus vite les urgences.

Madame Jacqueline FELZINES informe l'assemblée du ciné-débat qui se tiendra à Rabastens le 25/11 à 20h30 pour la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Monsieur Jean-François CARIVEN indique que le Secours Populaire de Rabastens a démarré l'activité des jardins partagés avec de récentes plantations.

12- Point sur le Conseil Municipal Jeunes

Madame Marie-Pierre ROBERT indique à l'assemblée que les élections pour le conseil municipal jeune se dérouleront les 17/18 novembre prochains auprès des collégiens et ce dans la volonté de donner la parole aux jeunes.

Monsieur Alain BREST demande à vérifier si cela ne se superpose pas avec les élections des conseillers départementaux.

Point n°2 de l'ordre du jour : Plan de stationnement et circulation

Monsieur le Maire indique que la commune de Rabastens n'a pas été construite en prenant en compte les véhicules, le cœur de la ville peut ainsi en témoigner au quotidien.

Les éléments présentés en séance sont l'aboutissement d'une réflexion à partir du constat de l'envahissement des véhicules qui prennent de plus en plus de place sur le domaine public.

Depuis les années 80, aucune étude n'a été menée sur cette problématique, pourtant le nombre de véhicules a doublé en 15 ans.

La municipalité s'est donc engagée depuis 2 ans afin d'essayer de trouver des solutions grâce au travail mené en interne avec l'appui d'un agent recruté pour ce dossier. Le résultat du travail est présenté à partir des remontées des particuliers commerçants usagers....recensées depuis le site Facebook, sur le marché et lors de réunions publiques.

Monsieur le Maire tient à signaler que le travail présenté est lié à un impératif non négligeable, celui lié aux moyens peu importants dont dispose la commune.

Ce projet risque d'être modifié ou réajusté dans les mois qui viennent.

Monsieur le Maire est conscient que ces modifications vont venir provoquer des réactions aussi bien positives que négatives, qu'il faudra du temps pour faire accepter le changement.

Le travail a été construit avec comme exigence de départ :

- Que les Rabastinois qui habitent en ville puissent vivre en ville sans avoir peur de se faire renverser,
- Que l'activité économique de la commune ne soit pas impactée négativement : ne pas mettre en péril l'activité économique
- Que tous les habitants de Rabastens n'habitent pas en ville mais doivent pouvoir venir dans leur ville (services, commerces...)

3 types de stationnement seront proposés sur la commune afin de répondre à ces exigences.

Les frais se limiteront à l'acquisition de panneaux et à des peintures de marquage.

Les travaux sont prévus pour le printemps, soit globalement soit par secteur.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir si ce plan sera formalisé et s'il aura un caractère réversible.

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté de police du Maire sera adopté et indique qu'il s'agit dans un premier temps de privilégier la concertation, même s'il n'est pas prévu de revenir sur le plan en général, des ajustements pourront être faits s'ils s'avèrent indispensables.

QUESTIONS DIVERSES

- **Inauguration Mairie de Rabastens 07/12/2016**
- **Tour de France le 15/07/2016**
- **Conseil municipal le 05/12/2016 à 20h45**
- **Marché de Noël 27/11/2016 salle Béteille**
- **Expo rail trains miniature le 19/11/2016**

Madame Annie VIGNERAC souhaite savoir quand la convention pour l'accueil de loisirs sera réinscrite à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique que la convention en cours est toujours applicable.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir s'il ne serait pas utile de faire un point sur l'EHPAD.

Monsieur le Maire propose de faire la demande des compte-rendus et données chiffrées à la Présidente de l'EHPAD afin de communiquer ces informations à l'assemblée.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir s'il est possible d'avoir communication des statuts et budgets de l'association hébergée dans les locaux de la Mairie de Rabastens.

Monsieur le Maire indique que ces informations sont certainement sur le site de l'association nommée ITERVITIS mais qu'il se chargera de transmettre ces éléments.

Le Conseil Municipal prend fin à 22h57.